



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

04.75.79.29.37 / 04.75.79.29.46
pref-communication@drome.gouv.fr

Valence, le 29 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Festivités d'Halloween

Arrêté préfectoral réglementant la distribution, la vente et l'achat de carburants

Afin de prévenir les risques d'accidents, de nuisances et de troubles à l'ordre public, le préfet de la Drôme a pris un arrêté réglementant la distribution, la vente et l'achat de carburants.

A compter du mercredi 31 octobre 2018 à 08h00 jusqu'au jeudi 1^{er} novembre 2018 à 12h00, sont interdits sur l'ensemble du département de la Drôme, la distribution, la vente et l'achat de carburants dans tout récipient transportable, sauf nécessité dûment justifiée et vérifiée en tant que de besoin avec le concours des forces de l'ordre.

Les détaillants, gérants et exploitants de stations services, notamment de celles disposant d'appareils automatisés permettant la distribution de carburants, doivent prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

